



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS,

Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-LEONARD, Elisabeth-MALISOUX, Echevins

Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe-RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie-ELSEN, Eddy SARTORI, Conseiller communaux

Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint

Présidence pour ce point : Claude EERDEKENS

2.2.- OBJET : LANDENNE : rue de Velaine - Demande de permis d'urbanisme pour construire un complexe résidentiel - Aspect "voiries" - S.P.R.L. CONCEPT CONFORT

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er} et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code du développement territorial, notamment son article R.IV.40-1^o, § 1^{er}, 2^o ;

Vu le décret du 6 février 2014 sur la voirie communale ;

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par la société S.P.R.L. CONCEPT CONFORT pour construire un complexe résidentiel à LANDENNE, rue de Velaine, sur la parcelle cadastrée sous section B, numéro 323/C ; que ce projet consiste en la construction de 8 maisons unifamiliales et 56 appartements);

Considérant que le projet implique une modification de la voirie ;

Vu l'avis d'enquête publique et, avec les pièces y jointes, le procès-verbal de la clôture de ladite enquête, qui s'est tenue du 15 juin au 15 juillet 2022 inclus, conformément aux dispositions du CoDT ;

Considérant que le projet a suscité des lettres d'observations, lesquelles sont annexées au procès-verbal de clôture de ladite enquête ;

Vu les rapports établis respectivement le 16 juin 2022 par la Zone de secours NAGE, le 27 juin 2022 par le Service Technique Provincial, le 27 juin 2022 par l'A.I.E.G., le 28 juin 2022 par ELIA et le 5 juillet 2022 par la C.C.A.T.M. ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

ARRETE PAR 17 OUI (PSD@ et MR) et 8 NON (AD&N) :

Article 1^{er} :

Le Conseil communal émet un avis favorable sur le dossier « voiries » qui accompagne la demande de permis d'urbanisme introduite par la société S.P.R.L. CONCEPT CONFORT, laquelle a introduit une demande de permis d'urbanisme pour construire un complexe résidentiel à LANDENNE, rue de Velaine, sur la parcelle cadastrée sous section B, numéro 323/C. Les autres aspects du dossier (architecture, matériaux de parement, ...) sont de la compétence du Collège communal.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise, avec le dossier administratif requis, au Fonctionnaire délégué chargé de l'instruction de cette demande.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

(s) Pascal TERWAGNE

Le Président,

(s) Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,



Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,



Claude EERDEKENS



PROVINCE DE NAMUR - VILLE D'ANDENNE

Vu pour être annexé à la délibération numéro 2.2 de l'ordre du jour
du Conseil communal du 18 juillet 2022

PAR LE CONSEIL,

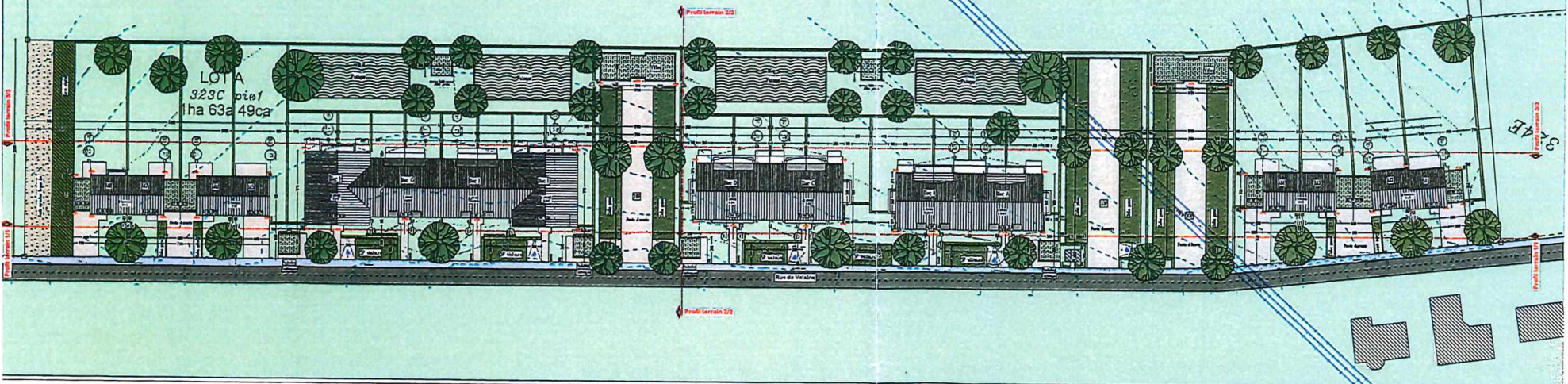
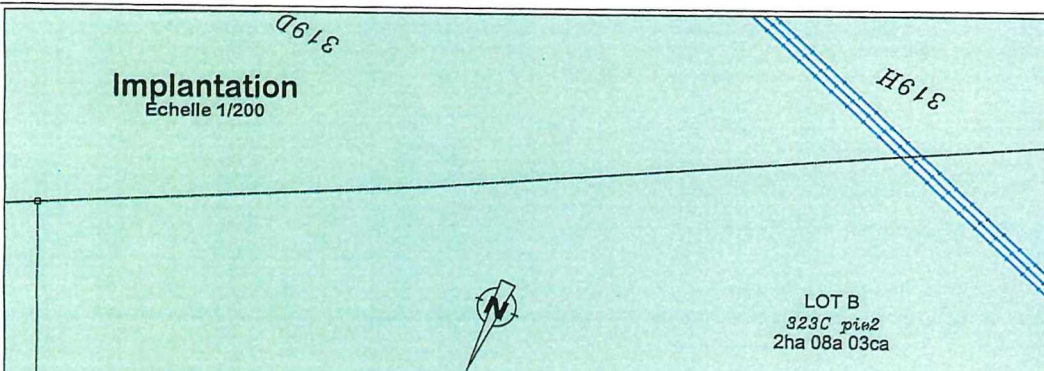
Le Directeur général adjoint,
(s) P. TERWAGNE

Le Président,
(s) C. EERDEKENS

Pour expédition conforme,
Le Directeur général, Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS



Mairie	
Nom	Philippe VAN BRUGHE
Prénom	Philippe
Adresse	
Code postal	
Ville	
Province	
Pays	
Travaux	
Construction de 88 appartements et 8 emplacements pour les véhicules	
Situation	
Architecte	
Promoteur	
Titre	